

Aides financières de rentrée scolaire

(https://ville-cachan.fr/aides-financieres-de-rentree-scolaire/)

L'allocation de rentrée scolaire de la Caf

La Caisse d'allocations familiales (Caf) du Val-de-Marne délivre une allocation de rentrée scolaire (ARS) aux familles ayant un enfant à charge ou plus, âgé(s) de 6 à 18 ans.

Elle est versée sous conditions de ressources et son montant varie suivant l'âge et le nombre d'enfants.

• En savoir plus sur l'allocation de rentrée scolaire délivrée par la Caf

Distribution de kits scolaires aux élèves des écoles élémentaires

Ce nouveau dispositif mis en place pour la rentrée 2025 remplace l'allocation communale de rentrée scolaire.

Un kit est offert à chaque élève des écoles publiques élémentaires. Fabriqué majoritairement en France, il contient l'essentiel : sac en toile, feutres, crayons, stylos, gomme, taille-crayon, ardoise, colle.

Parallèlement à ce nouveau dispositif accordé directement aux familles, la Ville continue d'allouer chaque année aux écoles élémentaires une somme de 35.70 € par enfant inscrit. Cette somme est investie dans les livres et les fournitures scolaires.

• <u>En savoir plus sur la distribution du kit scolaire pour les enfants des écoles élémentaires</u>

Service Relation citoyen (SRC)

8 rue Camille-Desmoulins, 94230 Cachan

+33 1 49 69 69 69

relation.citoyen@ville-cachan.fr Lundi, mardi, mercredi et vendredi :

8h15-12h et 13h30-17h15

Jeudi: 13h30-19h

Samedi : 8h45-12h30 (fermé le 25

octobre 2025)

Caisse d'allocations familiales du Val-de-Marne

2, avenue du général de Gaulle, 94000 Créteil

08 10 25 94 10

https://www.caf.fr



Dominique Lanoë

8e adjoint

Vie scolaire, activités périscolaires et alimentation durable

+33 1 49 69 69 69

secretariat.elus@ville-cachan.fr